

Christophe AMIEL
CPE Collège Les Roussillous, le 15 mars 2019

1-Le Collège, présentation¹ :

Le Collège les Roussillous est implanté dans la commune de Saint-Pierre de Lages à 20 km de Toulouse. Nous nous situons en milieu péri-urbain, dans une zone essentiellement pavillonnaire considérée comme une banlieue aisée de Toulouse où le cadre de vie est serein. Le collège bénéficie d'une bonne réputation. Construit en 2002, il accueille aujourd'hui 530 élèves et possède des infrastructures modernes et de qualité : deux salles informatiques et un laboratoire de langue, un Centre de Documentation et d'Information spacieux . Chaque salle de classe attribuée à un professeur est équipée d'un vidéo-projecteur. Le self est vaste, agréable et moderne. Le collège est construit autour d'une grande cour ouverte sur un panorama grandiose : les Pyrénées. Plusieurs salles sont aménagées en foyer des élèves. Un atout supplémentaire réside dans les installations sportives : un grand gymnase doté de deux salles, un plateau sportif extérieur et un terrain de sport synthétique. Ce cadre de vie est qualifié de très agréable par les parents d'élèves.

L'équipe pédagogique est stable, motivée et à l'origine de nombreux projets pédagogiques (voyages, sorties) incluant souvent les personnels de Vie Scolaire. Les échanges entre les enseignants et la Vie Scolaire sont très bons. Cette entente est le fruit d'un travail construit depuis plusieurs années par les enseignants, le CPE et la Vie Scolaire. Pourtant le travail en équipe, du fait de la spécialisation de chacun, du rythme et des échéances scolaires, n'est pas toujours évident et à besoin d'être sans cesse entretenu.

L'Equipe de Vie Scolaire est composée d'un CPE et de 4,75 postes d'AED, (8 personnes à mi-temps et 1 à 3/4 temps), soit l'équivalent de 4 personnels de surveillance par jour.

Notre public de collégiens apparaît comme un public sans grande difficultés. 65% des familles appartiennent à des catégories socio-professionnelles supérieures. L'établissement ne semble pas affecté par une problématique particulière². Les situations d'absentéisme sont rares. Les résultats aux examens sont très bons et l'orientation des élèves post 3^{ème} est bien travaillée et réussie. Cependant nous accueillons tout de même une minorité d'élèves en difficulté scolaire, parfois en difficulté sociale et quelques situations de décrochage scolaire sont à gérer. L'écart avec les autres élèves est grand et l'enjeu de le réduire une priorité (1er axe du contrat d'objectif 2015-2019³). Pour autant le Collège les Roussillous n'est pas exempt de sujets problématiques pour la Vie Scolaire.

¹ Grille de lecture : *en vert : éléments clé ; en orange : pistes de travail.*

² Voir en annexe doc 1 : Statistiques Vie Scolaire par M Tesseyre

³ Voir en Annexe 2 : Contrats d'objectifs

2-Principales problématiques pour la Vie Scolaire :

Le Climat Scolaire⁴ : même si nous ne constatons que peu de problèmes relevant du délit (violence physique grave, racket, consommation de stupéfiants ou d'alcool, fugue de l'établissement...) **nous sommes cependant confrontés à de nombreuses situations d'altercations ou de conflits, de phénomènes d'exclusions de groupes, d'isolement, voire de harcèlement et surtout de violences verbales.** Cette violence banalisée chez les élèves est au centre des préoccupations de la Vie Scolaire. De nombreux conflits éclatent au Collège entre les élèves, conflits souvent latents depuis le primaire, accentués ou prenant racine dans les réseaux sociaux, auxquels des parents d'élèves ont parfois pris part sans véritable recul. Cette violence nous interroge vivement et contraste avec le niveau professionnel et d'éducation du public de notre secteur. Le peu de mixité sociale ne semble pas favoriser non plus l'acceptation de la différence et le vivre ensemble. Ces conflits nuisent à la sérénité et à l'image de l'établissement. Malgré les apparences, notre établissement n'échappe donc pas à la problématique de la violence en milieu scolaire, objet des nombreux travaux de *M. Eric Debarbieux*. Cependant ces conflits plus nombreux en classe de 6ème et 5ème diminuent en nombre pour les classes de 4ème et 3ème pour lesquelles ils deviennent tout à fait épisodiques. Les actions menées (voir programme ci-dessous), la médiation, l'application du Règlement Intérieur permettent sans doute de favoriser cette évolution positive. **La médiation par les pairs est un axe à développer notamment au travers de la formation des délégués.**

Un désir d'autonomie et de responsabilité : malgré la qualité des infrastructures et le travail pédagogique, les élèves formulent un souhait de considération plus importante de la part des adultes. **Les élèves souhaitent être plus autonomes, responsabilisés et ont besoin de s'appropriier l'établissement autrement que par la place que nous leur laissons.** Nous les voyons régulièrement proposer par exemple leur aide pour nous aider dans notre travail administratif au bureau!... Cependant ils n'arrivent pas ou peu à présenter des projets concrets excepté de manière très récente après la formation des délégués sur le thème du développement durable⁵ ainsi qu'au travers d'un souhait d'un petit groupe d'organiser une action de prévention contre l'homophobie.

Les transports scolaires⁶ : une des caractéristiques de notre établissement est que **la très grande majorité des élèves du Collège dépend du transport scolaire** et ceux-ci devraient donc être présents dans l'établissement en fonction des horaires de ces transports, soit depuis 8h30 le matin jusqu'à 17h le soir. Pour faire face à une multitude de demandes de dérogation l'établissement a prévu dans son Règlement Intérieur la possibilité de choisir entre **3 régimes d'entrée et de sortie**. Le premier correspond aux horaires de bus :

⁴ Voir en annexe 3 : Analyse du climat scolaire dans le dossier RAEP de Thibault Lavoix pour le concours interne de CPE

⁵ Voir en annexe 4 Compte rendu du CVC février 2019

⁶ Voir en annexe 5 premier travaux pour PVS 2015

Projet Vie Scolaire 2019-2022

l'élève qui dépend de ce régime est attendu quel que soit son emploi du temps de 8h30 à 17h. Le second régime correspond à l'emploi du temps habituel de l'élève : ce dernier est donc attendu et ne peut sortir du collège qu'en fonction des horaires habituels de son emploi du temps et ce même en cas de modification ponctuelle ou d'absence imprévue d'un professeur. Le troisième régime correspond à l'emploi du temps effectif de l'élève : ce dernier peut donc arriver ou quitter le collège dès lors qu'il n'a plus cours. Ces régimes ne sont valables qu'à partir de 14h, la demi-pension reste obligatoire. Pour toute sortie avant 14h une autorisation ponctuelle est nécessaire pour éviter la perte de repas prévus mais aussi car les personnels d'accueil ne peuvent pas gérer les flux de sortie de plusieurs classes et il est difficile au regard des effectifs d'AED d'organiser la sortie d'élèves à 11h30 ou 12h30. Par contre à 14h, 15h, 16h un AED est présent à la sortie du Collège pour contrôler les autorisations de sortie. En dehors de ces horaires les parents qui souhaitent récupérer leurs enfants sont invités à se rendre en Vie Scolaire. Un problème se pose durant la pause méridienne durant laquelle les AED sont sur le terrain pour encadrer les élèves, il apparaît nécessaire qu'un personnel compétent puisse inviter un parent à signer le registre de sortie, ou contrôler si un élève est bien en règle avec la Vie Scolaire pour une autorisation ponctuelle de sortie. Le poste d'accueil n'étant pas occupé de manière régulière par une personne statutairement habilitée « agent d'accueil », nous avons trop souvent des sorties d'élèves non régulières que nous relevons à posteriori par nos contrôles. Nous rappelons dans ce cas les parents, étonnés eux-mêmes d'avoir pu ainsi récupérer leurs enfants.

Les élèves bénéficiant de régime de sortie à l'année sont censés rentrer chez eux et ne pas stagner aux alentours de l'établissement pour revenir prendre le bus à 17h. Or cette règle mentionnée par écrit (sur les demandes d'autorisation de sortie) et rappelée aux élèves ainsi qu'à leurs parents, n'est pas respectée. Nous avons pu constater chaque année que des troubles à l'ordre public sont générés par des élèves qui sont sortis du collège mais ne sont pas rentrés chez eux, spécifiquement des élèves de 3ème. **Ainsi il est préférable de faire commencer les classes de 3ème plus tard (par exemple à 9h30) et faire terminer leur emploi du temps à 17h. En contrepartie les élèves de 6ème peuvent commencer dès 8h30 et terminer plus tôt car ils sont récupérés par leurs parents ou restent en étude où ils sont d'ailleurs plus enclin à faire leur travail (voir plus bas le travail en permanence).**

La demi-pension : de la même manière une autre caractéristique de l'établissement est que **la très grande majorité des élèves est demi-pensionnaire**. Ainsi le service de Vie Scolaire mais aussi de Restauration prend en charge la quasi-totalité des effectifs durant la pause méridienne. Contrairement à d'autres établissements où les élèves externes quittent le collège pour un temps. Cet effectif global nous amène à nous interroger sur les flux pour la restauration mais également la prise en charge des élèves sur une pause qui peut être longue en fonction des emplois du temps, parfois de 11h30 jusqu'à 14h. D'autant que comme développé plus bas les AED ne sont qu'au nombre de 4 par jour, et seule la Vie Scolaire avec le CDI (ouvert tous les jours sauf le vendredi entre 13h et 14h) est présente sur ce temps. Un seul club (Club Echec) fonctionnait, il n'y a pas d'activités sportive dans le cadre de l'AS sur ce temps, Un AED seulement peut être dévolu à une activité (voir plus bas) mais cela peut causer des problèmes de surveillance générale. C'est pourtant pendant la pause méridienne que se manifeste l'ennui chez les élèves, qu'éclatent les conflits, et que donc le besoin d'adultes est le plus grand.

De plus par temps froid il n'y a guère de possibilité d'accueillir les élèves à l'intérieur. Nous avons pris le parti d'ouvrir en autonomie la salle de permanence mais trop de dégradations remettent en cause cette possibilité. **L'organisation avec 2 tranches horaires de pause pour les élèves : 11h30-13h et 12h30-14h permettrait de gérer naturellement les flux d'élèves pour la restauration et de limiter la cohabitation en trop grand nombre ainsi que le temps passé à l'extérieur.**

3 Vie Scolaire : Missions⁷:

Accueillir les élèves : une des principales missions de la Vie Scolaire est l'accueil des élèves dès leur arrivée le matin avec les bus jusqu'à leur départ en fin de journée, pendant les temps de récréation et durant la pause méridienne.

Assurer la sécurité des élèves : les AED doivent assurer principalement la sécurité physique des élèves en exerçant **une surveillance active** dans tous les lieux fréquentés par les élèves : la cour de récréation, le self, le parking des bus le matin et le soir, les lieux de circulation, avec la particularité d'accompagner les élèves qui nécessitent de prendre l'ascenseur ce qui nous contraint à une organisation et un accompagnement compliqué au travers des 2 bâtiments et de ses 2 ascenseurs. (dans la plupart des établissements le Service de Gestion fournit aux élèves dans le besoin une clé de l'ascenseur et les élèves sont ainsi autonomes, mais par souci de sécurité nous faisons le choix de les accompagner, ce choix est d'ailleurs peut être à revoir).

Contrôler l'assiduité : la sécurité des élèves passe aussi et surtout par un contrôle précis de la présence des élèves grâce notamment au logiciel Pro-Note. Un appel est fait toutes les heures par les enseignants ou les AED pour les élèves en cours ou en permanence, un contrôle du passage au self est également réalisé nous permettant de vérifier la présence des élèves sur le temps de la pause méridienne et de détecter les élèves qui ne prennent pas leur repas. Dès la première heure de cours nous pouvons donc constater les élèves absents au Collège et contacter leurs parents par sms, appel ou le cas échéant par courrier. En fonction des 3 régimes d'entrée et de sortie de l'établissement nous vérifions également la présence des élèves attendus en permanence et le cas échéant nous pouvons également contacter leurs parents par sms.

Pour les fins de cours nous exerçons 2 types de contrôle. Un contrôle physique à la sortie : un AED vérifie que les élèves sont détenteurs du régime de sortie adéquat ou d'une autorisation ponctuelle de sortie ou encore partent avec leurs parents ou des responsables désignés. Parfois 2 personnes sont nécessaires en fonction du nombre de classes libérées (parfois des centaines d'élèves). Ce contrôle est doublé par un contrôle minutieux en vie scolaire par un AED et/ou le CPE en fonction des listes d'élèves non autorisés à quitter l'établissement découlant des emplois du temps et des régimes de sortie. En cas d'anomalie un appel aux parents est fait.

Un suivi de l'assiduité des élèves est réalisé classe par classe par le CPE. En cas de manquement les familles sont contactées puis signalées en Cellule de Veille, le relai peut être passé en fonction des problématiques au Médecin Scolaire et/ou l'Assistante Sociale.

⁷ Missions des conseillers principaux d'éducation, en annexe 6 : circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015.

Assurer le suivi des élèves : un suivi global des élèves et notamment des élèves en difficulté est réalisé par le CPE avec les divers membres de la communauté éducative : professeurs principaux, personnel médico-social ou d'orientation, personnel de Direction. L'idée d'AED référents de classes est à développer. Cette mesure avait très bien fonctionné lorsque nous avions 2 AED à temps plein car ceux-ci participaient aux actions menées pour les classes dont ils étaient référents, étaient sollicités par les professeurs principaux par exemple pour participer à des heures de vie de classe. Lorsque les AED sont à mi-temps comme c'est le cas actuellement la coïncidence avec les actions ciblées est moins évidente et donc le partenariat plus difficile. Nous réfléchissons à cette situation. Au-delà du suivi nous maintenons une volonté partagée par les enseignants de participer à tout projet, sortie ou voyage scolaire pour développer les liens au sein de la communauté éducative.

Construire un lien avec les familles : le CPE mais aussi les AED au quotidien et sur un moyen et long terme contribuent à instaurer une relation de confiance avec les familles car en effet la Vie Scolaire est souvent le premier interlocuteur des parents, surtout pour les parents des nouveaux élèves. A chaque question une réponse doit être apportée et de manière cohérente. **Ce qui soulève la question de la formation voire de la professionnalisation des AED, de leur implication et donc de leur temps de présence dans l'établissement.** Question traitée plus loin. Nous avons développé un système de communication plus efficace et plus économe en papier avec l'envoi de sms pour signaler les absences, de mails pour les retenues ou diverses informations. Nous avons mis en place par le biais de l'ENT un système simple et pratique pour les familles qui peuvent ainsi à tout moment nous envoyer un message signalant une absence, une arrivée tardive ou encore une demande d'autorisation ponctuelle de sortie. Les événements ou actions mis en place par la Vie Scolaire font également l'objet d'une information ou d'articles sur l'ENT par le CPE.

Faire respecter le Règlement Intérieur : au quotidien les AED, le CPE comme tous les membres de la Communauté Educative veillent au respect des règles de vie énoncées dans le Règlement Intérieur du Collège et notamment **le respect des biens et des personnes.** Les principales difficultés sont, comme évoqué plus haut, les conflits entre élèves. Au quotidien nous veillons au rangement des élèves, et au respect des règles concernant l'utilisation des téléphones portables et accessoires audio. Nous invitons fortement les élèves à utiliser leurs casiers pour ranger et protéger leurs affaires (vêtements et sacs de cours ou de sport) ce qui est rarement fait. Les élèves de 6ème bénéficient pourtant d'un casier individuel, les élèves de 5ème et 4ème d'un casier pour 2. **L'achat de casiers supplémentaires et le remplacement des casiers endommagés est à envisager ou une autre forme de rangement des affaires des élèves.**

Une problématique récurrente est la dégradation volontaire des locaux des toilettes par le jet de papier mouillé. Les AED passent régulièrement dans les toilettes mais ne peuvent non plus y rester trop longtemps car ils doivent être présents sur tous les lieux et aussi par souci de respect de l'intimité des élèves. **Une réflexion est en cours pour changer les distributeurs de papier, sensibiliser les élèves et au-delà une réflexion plus globale pour la réfection des toilettes est envisagée (voir programme d'actions).**

Nous veillons également au respect des horaires car les retards en cours sont récurrents. Ceux-ci sont sanctionnés par des heures de retenue. Les retenues sont également gérées en grande partie par le service de Vie Scolaire et le CPE : surveillance (y compris le mercredi après-midi) mais aussi la planification, l'information aux parents par l'envoi de mail, le contrôle de leur réalisation et le cas échéant le report des retenues. Leur efficacité est sans doute à analyser, en fonction du nombre d'élèves en retenue, du travail à réaliser.....

Faire travailler les élèves en permanence : la gestion des permanences pourrait rallonger la liste des problématiques pour la Vie Scolaire. La surveillance des élèves en permanence se décline en une multitude de situations en fonction du nombre d'élèves, du nombre d'heures de permanence qu'ils ont déjà effectuées dans la journée, des travaux qu'ils ont à réaliser. Distinguons cependant les permanences régulières (dans l'emploi du temps et en début ou fin de journée) des permanences exceptionnelles dues aux modifications d'emploi du temps et/ou aux absences de professeurs. Pour ces dernières il apparaît plus difficile d'organiser le travail des élèves et malheureusement elles s'apparentent plus à un temps d'attente. Pour autant l'objectif fixé aux AED est d'imposer les conditions d'un retour au calme, d'inciter les élèves à adopter une attitude de travail (la permanence n'est pas la cour de récréation) et respectueuse de tous (demander l'autorisation de se déplacer, d'obtenir un renseignement, parler à voix basse.....), et d'inciter les élèves à lire ou relire leur leçons, faire leur exercices, lire un livre... **Les AED doivent diriger leur permanence avec une posture d'éducateur.**

Pour les permanences régulières des habitudes de travail plus élaborées peuvent s'instaurer, les AED peuvent apporter une aide en fonction de leurs compétences. Notamment pour les élèves des classes de 6ème ou 5ème qui restent en permanence de manière régulière de 16 h à 17h. Les AED peuvent s'impliquer dans l'aide aux devoirs. Dans le cadre du dispositif « devoirs faits » une réflexion peut être envisagée avec les enseignants pour des travaux à réaliser pendant ces heures de permanence (devoirs surveillés, devoirs guidés par les AED?).

A noter que les élèves sont en demande de travail, nombreux sont ceux qui viennent nous demander du travail que nous puissions dans une base documentaire réalisée au départ pour les retenues. Cette base est à améliorer car les travaux et exercices ne correspondent pas forcément aux progressions des enseignants. A noter aussi que tous les AED n'ont pas la même autorité, construite en partie par l'ancienneté et l'expérience, qui leur permet de réellement imposer des exigences et faire travailler les élèves. De plus les salles de permanence sont mal insonorisées (le travail en groupe n'y est donc pas possible), peu chaleureuses, sans équipement informatique, sans matériel. **Un travail de réaménagement et d'équipement pourrait être fait avec la pose de panneaux d'affichage aux murs.**

Mon expérience de devoirs faits me montre une piste à suivre : un groupe d'une vingtaine d'élèves au CDI (donc dans un lieu équipé, plus agréable et mieux insonorisé) où des espaces individuels ou en groupe sont aménagés, avec la possibilité de travailler aussi sur un poste informatique. En début d'heure un objectif est fixé pour chaque élève ou groupe, un point est fait régulièrement ainsi qu'en fin de séance, une aide ou une correction peut être apportée de manière personnalisée. L'utilisation du

labo langue est en ce sens à envisager plus souvent par les AED. La gestion des permanences est donc un équilibre à atteindre en fonction des effectifs et des créneaux horaires.

L'animation : sur la pause méridienne nous avons pu par alternance proposer d'accompagner les élèves au Foyer (avec table de ping pong, baby-foot, salle de détente), sur le plateau sportif pour des activités sportives, ou organiser un club cinéma. Mais proposer une de ces activités nécessite la présence d'un AED ce qui a pour conséquence de laisser un AED seul pour surveiller ensuite l'ensemble de la cour de récréation et gérer une multitude de situations (incivilité aux toilettes, conflits, petits accidents et sollicitations nombreuses et variées). Ce choix est aussi à revoir.

Quelques pistes sont à approfondir : la création de clubs comme le tennis Club mis en place cette année (pour une douzaine d'élèves), la mise en place d'une aide aux devoirs par l'association Léo Lagrange (une douzaine d'élèves également), le retour de l'Association Sportive sur la pause méridienne (?), la mise à disposition d'animateurs par Coeur Lauraguais (projet en cours) mais surtout comme évoqué plus haut l'organisation de l'emploi du temps qui répartirait les élèves sur 2 tranches horaires (11h30- 13h et 12h30-14h), ce qui faciliterait et valoriserait d'autant toutes ces activités.

4 Vie Scolaire : Fonctionnement :

Le pôle Vie Scolaire : est constitué de 3 bureaux et de 2 salles de permanence. (à l'origine 2 bureaux pour 2 CPE). Ce pôle présente à première vue des atouts car il est ouvert sur la cour, proche du CDI et du pôle Médico-Social. Il présente aussi des inconvénients majeurs : une double entrée pour le bureau de Vie Scolaire qui a pour conséquence d'avoir à gérer des sollicitations simultanées et qui invite à un passage intempestif des élèves au travers du bureau, générant un inconfort pour le travail et une insécurité pour les outils de travail et les affaires des surveillants. Le bureau CPE est quant à lui trop exposé aux regards des élèves pour des entretiens nécessitant un minimum de confidentialité avec les parents ou avec les élèves (notamment en cas de conflit).

Des travaux seraient à envisager pour créer un véritable espace Vie Scolaire autour du bureau du CPE, avec vue et accès sur la cour. Un changement de bureau est néanmoins envisageable : le bureau du CPE à la place de la Vie Scolaire actuelle pour bénéficier d'un peu plus de recul pour recevoir les élèves dans le calme et la discrétion ; les AED occuperont les 2 bureaux initialement prévus pour les CPE. L'accueil des élèves pendant les temps de récréation se fera à la place du bureau CPE n°2 avec une entrée par la cour mais aussi une entrée par les couloirs pour les enseignants. Un bureau de travail plus protégé se situera à la place du bureau actuel du CPE et permettra d'accueillir les parents, d'avoir toujours un regard sur la cour, et permettra aux AED de bénéficier d'un espace plus confiné. Le micro mobile peut servir pour les appels pendant les récréations, des prises téléphoniques et réseaux existent dans les 3 espaces. Il restera à demander à moyen terme au Conseil Départemental de créer une ouverture entre les 2 nouveaux bureaux AED et le déplacement de l'interphone initialement installé en Vie Scolaire.

Le recrutement des AED : nous sommes confrontés à des difficultés pour recruter du personnel. Du fait de notre localisation les candidatures sont peu nombreuses et ne correspondent pas forcément au profil attendu mais plutôt à une recherche de revenu complémentaire à une autre activité. Il a été parfois difficile de composer une équipe stable et fiable. Aujourd'hui la Vie Scolaire compte 9 assistants d'éducation recrutés à temps partiel. Un équilibre est pour le moment atteint. Multiplier les mi-temps comporte avantages et inconvénients : l'absence d'une personne (maladie ou concours) est moins pénalisante mais l'implication est moins forte. Le cumul d'emploi ou de formation induit moins de souplesse pour la construction des emplois du temps et moins de possibilités pour les remplacements. **Toutes les options sont possibles mais il serait intéressant de mixer les durées de service : 1 ou 2 postes à temps complet, 1 ou 2 postes à 3/4 temps et le restant à mi-temps. Augmenter le temps de service permettrait un investissement dans le tutorat de classes, la réalisation de projet, une organisation du travail du bureau.** A noter, crédits de formation déduits, 1 AED à mi-temps doit 18h, 1 AED à 3/4 temps 27h et 1 AED à temps complet 36h.

L'organisation générale du travail des AED : avec 4,75 postes (et le choix de retenues tous les mercredis), seuls 2 schémas sont possibles et ont été testés sachant que 4 personnes, au minimum, sont nécessaires pour le temps de demi-pension et de récréation.

1er schéma : 4 personnes par jour du matin au soir mais parfois 3 personnes suffisent de 8h30 à 9h30 ou de 16h à 17h.

2ème schéma : 3 personnes en début et fin de journée avec un renfort de 2 personnes supplémentaires débutant plus tard et quittant plus tôt permettant d'avoir presque tous les jours 5 personnes sur la pause méridienne.

Les différentes tâches des AED s'organisent de manière méticuleuse (voir ci-dessous).

Le principe essentiel au regard de la loi est que les élèves ne doivent jamais rester sans surveillance. Celle-ci peut être plus ou moins rapprochée en fonction des circonstances. L'important, comme pour les contrôles de présence, est de : hiérarchiser les priorités, organiser selon les moyens disponibles un système cohérent. Le CPE organise les postes selon une grille de service que les AED doivent respecter⁸.

L'encadrement des élèves tout au long de la journée :

Dès 8h : 1 AED au bureau 1 AED sur le parking à l'arrivée des bus, à partir de 8h15 : 1 AED dans la cour, (1 AED dans le hall).

Pendant les récréations du matin : 1 AED au bureau, 2 AED dans la cour, 1 AED dans les couloirs (et ascenseurs)

Pendant les récréations de l'après-midi : même dispositif mais 1 seul AED dans la cour car 1 AED se rend aux sorties

Pendant les interclasses le matin : 1 AED au bureau, 1 AED accueille et répartit les élèves entre le CDI et les salles d'étude, 1 AED vérifie le nombre d'élèves au CDI et les fait entrer, 1 AED dans les couloirs (et ascenseurs)

Pendant les interclasses l'après-midi : même dispositif sauf que l'AED de bureau se rend aux sorties.

A 17h : 1 AED récupère les derniers élèves aux ascenseurs et rejoint 1 autre AED sur le parking pour atteindre le départ des bus.

⁸ Voir grille de service en annexe 7

L'encadrement de la demi-pension : de 11h30 à 12h30 4 AED sont disponibles ayant pris leur repas juste avant ; le 5^{ème} AED prend son repas à 11h30 car il surveille la permanence de 10h30. A partir de 12h30 les 5 AED sont en poste pour gérer la demi-pension. Les postes à tenir sont : les ascenseurs à 11h 30 et 12h30, parfois à 13h ; l'entrée du self avec l'appel des élèves par niveaux puis la vérification des passages au self ; la surveillance de la salle de restauration ; la surveillance de la cour de récréation ; parfois des sorties à 12h30 (dans ce cas par le CPE) ; un poste d'animation quand c'est possible à partir de 13h ; sans oublier la fermeture et l'ouverture des portes à 11h30, 13h, puis 14h.

Le travail au bureau : est un travail laborieux et minutieux, le matin nous devons obtenir une information pour chacune des absences signalées ; à chaque heure nous devons contrôler et vérifier les appels ; les après-midi vérifier que les élèves sortent de l'établissement en tout régularité. L'objectif à atteindre est de savoir à tout moment où sont les élèves et de trouver une réponse à toute anomalie. Un AED est responsable de ce travail par demi-journée, il doit être attentif à transmettre une situation claire et toute information à celui ou celle qui le succède. Il répond en outre à de multiples sollicitations dont il est impossible de faire une liste exhaustive. La connaissance du fonctionnement de l'établissement et le bon sens sont donc nécessaires. Le CPE est bien sûr un personnel ressource et le garant du bon fonctionnement du bureau de la Vie Scolaire.

Compétences : Les tâches accomplies au quotidien par les AED s'inscrivent dans les missions détaillées plus haut et requièrent de véritables compétences professionnelles. Ces compétences, si ce n'est le cas, doivent s'acquérir pour exercer au mieux un travail d'équipe au sein d'un ensemble complexe et interdépendant qui se fragilise lorsqu'un maillon ne fonctionne pas correctement. Il est plus facile d'être permissif mais les objectifs ne sont pas atteints et les conséquences lourdes pour le travail d'équipe. Les élèves s'enfoncent dans une brèche dès qu'elle s'ouvre alors que nous devons tous ensemble maintenir un cadre cohérent, bienveillant mais robuste !

Les compétences attendues sont avant tout le respect des obligations professionnelles : ponctualité, assiduité, prévenir en cas d'absence ou de retard, connaître son EDT, respecter les consignes ; ainsi que travailler en équipe, communiquer, rendre compte, avoir un langage correct. Dans un établissement scolaire : connaître le Règlement Intérieur, son fonctionnement, éventuellement le projet d'établissement, les modalités de mise en sécurité, connaître ou du moins s'intéresser aux caractéristiques des adolescents ; mais aussi sens des responsabilités et adoption d'une posture d'adulte bienveillant mais surtout veillant! L'investissement peut se traduire par la mise en place d'outils, de projets, par une disponibilité pour des remplacements....

Formation : au-delà d'une formation pour chaque nouvelle situation et d'un accompagnement tout au long de l'année par le CPE, divers outils ont été mis en place : un livret d'accueil réalisé avec un AED expérimenté du Collège, des consignes de travail écrites, un rappel régulier des consignes, des grilles d'évaluation ou plutôt d'auto-évaluation⁹.

Pour harmoniser les pratiques, les faire évoluer et les rendre plus pertinentes je propose la réalisation collective de fiches de poste selon un modèle simple : tâche à accomplir, objectif à atteindre (définis par le chef de service et/ou le chef d'établissement), moyens pour la mise en oeuvre, compétences requises. Ces fiches postes doivent être le fruit d'une réflexion de la part de tous les AED pour leur servir de support. Sachant qu'il est difficile d'organiser des réunions pendant le temps de travail et difficile aussi de réunir un grand nombre après les horaires, ce travail peut être accompli sur un temps de formation déduit par exemple de nos journées administratives au moment de la pré-rentrée ou plus tard (vacances d'octobre).

De la même manière une formation FIL dédiée aux AED peut également être demandée sur plusieurs thèmes : la notion de responsabilité, le travail en équipe, monter des projets éducatifs, l'adolescence, l'aide aux devoirs....

5 La Vie Scolaire dans la politique Educative de l'Etablissement.

Les actions, ci-dessous, menées par la Vie Scolaire s'inscrivent dans l'axe n° 3 du contrat d'objectifs¹⁰, dans une ou plusieurs des instances du Collège, et sont en cohérence avec les programmes d'HG, EMC et SVT ainsi que les divers thèmes choisis par les collègues enseignants dans le cadre du Parcours Laïque et Citoyen . Ces actions sont presque exclusivement financées par le FSE du Collège.

Grille de Lecture du tableau :

Action à renouveler

Action à renouveler mais avec changement de contenu

Nouvelle action en cours de programmation

Action à monter fin d'année ou année scolaire prochaine

Action non renouvelée, à réfléchir

* voir lexique page 17

⁹ Voir en annexe doc 8

¹⁰ Voir en annexe 2

Projet Vie Scolaire 2019-2022

Instances	Financement	Actions	Classes	Période	Partenaires	Remarques Programmes
FSE	FSE	1-Animation sur la pause méridienne :	Toutes classes	Année Scolaire		
		Par la Vie Scolaire : foyer, activités sportives sur plateaux sportifs, Ciné-club? Tennis Club ? Animation en partenariat avec Cœur Lauraguais?			Tennis club Lanta Coeur Lauraguais	Nécessite un AED A construire
CEESC		2-Formation des délégués de classe :	Délégués			
		Les instances de l'établissement, le livret du délégué de classe (voir sommaire en annexe 8)		1er T		Par un AED?
	FSE	Une formation à la citoyenneté : l'élaboration de la loi (La médiation entre pairs???????)		1er T	MDEJ*	Partenaire depuis 2010
	FSE	Une formation à l'éco-citoyenneté/une rencontre avec les délégués d'un autre établissement?		2nd T	La Pouzanque*/ Autre collège?	
		3-Sécurité Routière/Préparation ASSR				
	FSE	Sortie Piste Cyclable Candie Préparation ASSR1	5eme	1erT	Police Nationale	Partenaire depuis 2010
	FSE	Sortie Dispositif Ecole Ouverte Collège Bellefontaine, Préparation ASSR2	3eme		Coll.Bellefontaine	Non renouvelé.
		Préparation ASSR 2 Révision ASSR 1	3eme 5eme	3e T	CSPR*	ASSR 1 et 2

Projet Vie Scolaire 2019-2022

		4-Vivre ensemble /Lutter contre les discriminations :				
		Sensibilisation harcèlement scolaire	6eme	1er T	CPE / Infirmière	
	FSE	Vivre ensemble et Lutter contre les discriminations	5eme	1er T	MDEJ	HG/EMC
		Les Mineurs et la Loi	5eme	1er T	BPDJ*	Partenaire depuis 2010, HG/EMC
		Les réseaux sociaux	5 ème	2nd T	Vincent Roca, étudiant*	EMC
		Les réseaux sociaux	4eme	1er T	BPDJ	HG/EMS
	FSE	Justice des Mineurs	4eme	1er T	MDEJ	HG/EMS
CESC PLC		Sensibilisation Handicap :				HG/EMC
	CD	Rugby en fauteuil	2 classes de 5eme	2nd T	Stade Toulousain Handisport*	
	FSE	Basket en fauteuil	2 classes de 5eme	2nd T	Toulouse Iron Club*	
	FSE	Lutter contre l'Homophobie :	4eme	3e T	Contact*, Toulouse	En cours
		Exposition				
		Intervention classes de 4eme : Ciné débat				
		Mur de Parole?				

Projet Vie Scolaire 2019-2022

CESC PLC		Lutter contre le sexisme	5eme ou 3eme?		Planning Familial*	Action à monter
FSEP LC		5- Lutter contre le racisme et l'antisémitisme, Mémoire et Histoire Seconde Guerre mondiale	3eme	2nd T	Mme Coucoureux	HG
	FSE/ CD	Sortie : Visite du Musée de la Résistance Toulouse			Musée Résistance Toulouse*	fermé année scolaire 2018-2019
	FSE	Sortie : Parcours Toulouse Résistante Musée de la Mémoire du Récébédou à Portet			Office tourisme Toulouse* et Musée de la Mémoire*	
		Article sur ENT*				
		Livret et Expo à réaliser (Voir livret en annexe 9)				
		Travailler sur Archives*			A r c h i v e s départementales	Action à monter
Collè ge		Voyage Scolaire : Les Hauts lieux de Mémoire de la seconde guerre mondiale	3eme	2019- 2020	Mmes Coucoureux, Frappat, Molina, Pragnere, Becard	HG, Langues En cours de réflexion
CESC		Rallye Citoyen	Volon- taires 3eme	3e T	Principal Adjoint Coll. Jean Moulin, Chargé de défense	

Projet Vie Scolaire 2019-2022

FSE	FSE	6-Les valeurs du Sport pour lutter contre les discriminations : Olympiades et Paralympiades du Collège* (Voir Dossier T. Lavoix annexe 2, Dossier Olympiades annexe. 11, Roussinews annexe. 12)	Toutes classes	3e T		
		Le temps d'une demi-journée la Vie Scolaire organise des Olympiades pour tous les élèves avec des membres de toute la communauté éducative. Les élèves participent à cette occasion à des activités ou des ateliers de sensibilisation aux discriminations : handicap, sexisme, racisme, homophobie.			Stade Toulousain Handisport Toulouse Iron Club Léo Lagrange	
CVC	CD	7-Projet aménagement cour (Année scolaire 2017-2018) (voir courrier avec le Conseil Départemental, annexe 13)	Toutes classes		Conseil Départemental	Travaux prévus pour 2019?
	Coll. CD	Réflexion et réaménagement des toilettes du Collège	Toutes classes		Coll. et Conseil Départemental	?
		8-Projets développement Durable (Année scolaire 2018-2019 et 2019-2020)		Année scolaire		
		Tri des déchets	Toutes		Service restauration CD	
		Colonne à pain	Toutes		Service restauration CD	
		Compost	Classe de 6 ème?		Service restauration CD	

Projet Vie Scolaire 2019-2022

		Plantation de végétaux	Classe de 6 ^{ème} ?		Enseignants SVT	En cours de réflexion
		Protection des oiseaux	Classe de 6 ^{ème} ?		LPO* / Enseignants SVT	En cours de réflexion
FSE	FSE	Sensibilisation Développement Durable, sorties à thème	6eme	3e T	Enseignants SVT / HG	SVT/HG A programmer
		Traitement des déchets				
		Eau				
		Forêts				
		Museum d'histoire naturelle				

Bilan : nombre d'actions par niveaux de classe :

6^{ème} :

Réalisée : 1 seule action (prévention du Harcèlement)

En prévision : 3 actions avec les enseignants de SVT? Exposition : le bruit

Sortie : en prévision 1 sortie par classe (1/2 journée) sur le thème du développement durable?

5^{ème} :

Réalisées : 4 actions de prévention réalisées et 1 programmée (ASSR)

Sortie: 1 sortie par classe : piste cyclable candie (1/2 journée)

4^{ème} :

Réalisées : 2 actions

En prévision : lutter contre l'homophobie

1 sortie à envisager : Sciences Physiques? Langues? HG?

Projet Vie Scolaire 2019-2022

3ème :

1 action programmée (ASSR) et 1 envisagée pour l'an prochain (lutter contre le sexisme)

1 sortie pour toutes les classes (1 jour), 1 sortie pour volontaires (1/2 journée Rallye Citoyen)

1 voyage?

Délégués : 1 action et 1 sortie

Toutes classes : 6 actions

Conclusion, Evaluation du Projet :

A terme l'évaluation du projet se fera sur la réalisation des points suivants :

Recrutement des AED et organisation générale de leur EDT ;

Formation des AED : réalisation de fiche de postes et journée de formation ;

Améliorer les conditions de travail des élèves en permanence et l'apport des AED;

Organisation générale de l' EDT pour la pause méridienne et sortie des élèves

Harmonisation des actions et sorties organisées par la VS pour les élèves en fonction du bilan ci-dessus

Rangement des affaires des élèves, achats de casiers ;

Aménagement des toilettes, sensibilisation et travaux de réfection ;

Aménagement de la cour par le Conseil Départemental ;

Animation sur le temps de pause méridienne ;

Travaux de réfection de la VS ;

Tout ceci pour une amélioration du climat scolaire.

Projet Vie Scolaire 2019-2022

Lexique :

MDEJ : Maison des droits des enfants et des Jeunes, Toulouse, <https://www.droitsetenfants.org>
La Pouzanque : Association spécialisée dans le Développement Durable, <https://www.lapouzaque.org>
CSPR : <http://www.net1901.org/association/C.S.P.R-AVENIR-CONSEIL-SECURITE-ROUTIERE-AVENIR,1288802.html>
BPDJ : Brigade de prévention Délinquance Juvénile Colomiers
Intervention Vincent Roca : <http://les-roussillous.ecollege.haute-garonne.fr/la-vie-du-college/manifestations-pedagogiques>
Stade Toulousain Handisport : <https://www.stadetoulousain-handisport.fr>
TIC : Toulouse Iron Club : <https://www.toulouseic.fr>
Contact : <https://www.asso-contact.org>
Planning familial Toulouse : <http://haute-garonne.planning-familial.org>
Musée de la Résistance : <http://musee-resistance.haute-garonne.fr/fr/index.html>
Office Tourisme Toulouse : <https://www.toulouse-tourisme.com/sites-et-monuments>
Musée de la Mémoire Portet : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/camp-du-recebedou>
Sortie Toulouse Résistance : <http://les-roussillous.ecollege.haute-garonne.fr/la-vie-du-college/manifestations-pedagogiques>
Archives départementales : http://archives.haute-garonne.fr/service_educatif/dossiers-pedagogiques.html
Olympiades et Paralympiades Collège : <http://les-roussillous.ecollege.haute-garonne.fr/la-vie-du-college/manifestations-pedagogiques>
LPO : Ligue de Protection des Oiseau

Annexes :

- 1- Statistiques par M Tesseyre
- 2- Contrats d'Objectifs : <http://les-roussillous.ecollege.haute-garonne.fr/communication-interne/bilan-du-contrat-d-objectifs-2015-2019-> ; <http://les-roussillous.ecollege.haute-garonne.fr/communication-interne/reunion-de-preparation-du-futur-contrat-d-objectif-2019-2022->
- 3- Dossier RAEP Thibault Lavoix, 2 ème partie
- 4- Compte rendu CVC février 2019
- 5- Premier travaux pour PVS 2015
- 6- Circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015 : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91890
- 7- Grille EDT des AED
- 8- Livret d'accueil, consignes et Grilles auto-évaluation AED
- 9- Sommaire livret délégués de classes
- 10- Compte rendu Sortie des 3 ème
- 11-Dossier Olympiades
- 12- Roussinews
- 13- Courrier avec le Conseil Départemental
- 14-Questionnaire

Sommaire :

Page 1-Le Collège :

Page 2 -Principales problématiques pour la Vie Scolaire

Page 4 -Vie Scolaire : Missions

Page 7 -Vie Scolaire : Fonctionnement

Page 10 - La Vie Scolaire dans la politique Educative de l'Etablissement

Page 15 - Bilan du nombre d'action par niveaux de classe

Page 16 - Conclusion : Evaluation du Projet

Page 17 - Lexique et liste des annexes

